

[**batiactu**]

Nouvelle-Aquitaine : 165 associations vent debout contre "l'invasion" éolienne

C.P., le 01/07/2020 à 17:14

Le parc d'éoliennes de Rivesaltes, Pyrénées-Orient © Leguy / wikicommons



JUSTICE. Un collectif réunissant 165 associations de Nouvelle-Aquitaine attaque le Schéma régional d'aménagement et de développement durable qui prévoirait la construction de 1.600 éoliennes

supplémentaires sur le territoire local. Une expansion "*considérable*" qui pourrait engendrer des troubles sociaux, selon les organisations.

Une "*invasion*" des éoliennes permise par la "*complicité*" des pouvoirs publics. Voilà ce que dénoncent 165 associations de la région Nouvelle-Aquitaine, qui se sont regroupées en un collectif pour mener à bien leur combat contre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). Le reproche qui lui est fait : prévoir la construction de 1.600 aérogénérateurs supplémentaires en plus des 671 déjà sortis de terre sur le territoire local. La procédure administrative a été votée par le conseil régional et approuvée le 27 mars dernier par le préfet de région, ouvrant la porte à une expansion "*considérable*" de ces machines, d'après le collectif.

Dans un communiqué commun, les 165 associations dénoncent "*les nuisances de l'industrie éolienne sur leur territoire et le déni de démocratie*", en estimant qu'un tel choix comporte des "*risques pour la paix sociale*". D'après ce collectif, le Sraddet voté en l'état donnerait son feu vert pour "*la multiplication par 2,5 de la puissance éolienne terrestre actuelle en 10 ans*" mais ferait en revanche l'impasse sur son "*acceptation sociétale ainsi que (sur) le fiasco économique et écologique de cette énergie*".

En conséquence, une association de chaque département de la région - Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne - attaque le Sraddet devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un contexte où les aérogénérateurs sont de plus en plus contestés, non seulement pour leur impact sur le paysage et la nature, mais également pour leur coût (notamment environnemental) de construction et leur "faible" production d'électricité renouvelable au regard d'autres sources d'énergies. En février 2020 lors d'une audition devant la commission des affaires économiques du Sénat consacrée à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne avait elle-même déploré "*le développement anarchique*" des éoliennes, dont les parcs ont, selon elle, créé par endroits "*une saturation visuelle*".
